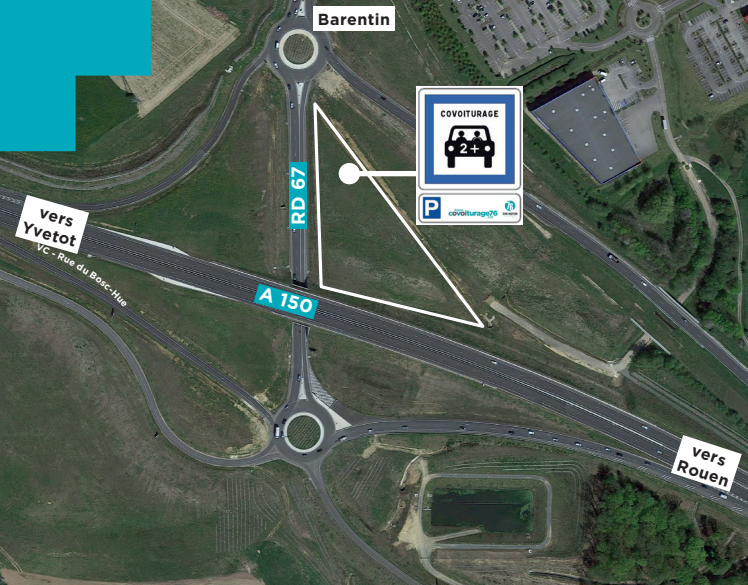




UNE NOUVELLE AIRE ET UN SITE INTERNET POUR COVOITURER FACILEMENT

L'aménagement d'une aire de covoiturage à proximité des carrefours giratoires de la route départementale n°67 et de l'échangeur avec l'autoroute A 150 doit répondre aux besoins des usagers qui pratiquent le covoiturage dans ce secteur et qui stationnent aujourd'hui sur les parkings de la zone commerciale de Barentin, ou le long de la RD 6015.

Pour favoriser le développement de cette pratique, un site internet met gratuitement en relation les conducteurs et les passagers souhaitant effectuer un voyage en commun en Seine-Maritime et dans l'Eure : www.covoiturage76.net.

6 MOIS DE TRAVAUX

Le 8 avril 2021, Le Département a adopté son Schéma directeur des mobilités préconisant un ensemble de politiques destinées à offrir une alternative crédible à un usage individuel de l'automobile. Au nombre de ces mesures, figure la réalisation d'aires de covoiturage à proximité d'axes desservant des grandes agglomérations.

Situé à proximité des carrefours giratoires de la route départementale N° 67 et de l'échangeur avec l'autoroute A 150, le projet a été élaboré en concertation avec la Communauté de communes Caux-Austreberthe, la commune de Barentin, et Albéa concessionnaire de l'A 150.

Cet aménagement a été pris en considération par l'Assemblée Départementale le 21 juin 2018.

Le chantier, d'une durée de 6 mois, débutera au printemps 2021, pour une mise en service à l'automne 2021.

- **L'aménagement de l'aire de covoiturage de Barentin représente un coût de 780 000 € TTC financé par :**
 - le Département : 617 500 €
 - la commune de Barentin : 162 500 €
 - avec une participation financière du Syndicat Départemental d'Énergie 76 (SDE 76) pour l'éclairage public et les bornes électriques
 - et d'ALBEA pour la cession des terrains.



LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME AMÉNAGE UNE AIRE DE COVOITURAGE À PROXIMITÉ DE LA RD 67 ET DE L'ÉCHANGEUR AVEC L'A 150

COMMUNE DE BARENTIN



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -



UNE AIRE DE COVOITURAGE DE 166 PLACES

La nouvelle aire de covoiturage sera aménagée à proximité du carrefour giratoire nord de l'échangeur de l'A150 avec la RD 67, sur la commune de Barentin.

L'aire offrira 166 places dont 4 à destination des personnes à mobilité réduite (PMR) à l'entrée du site. Deux places (dont une PMR) destinées pour la recharge rapide des véhicules électriques, avec une seule borne électrique, sont également prévues. Deux autres places pour une seconde borne sont envisagées si nécessaire.

Un poteau incendie sera installé à proximité de l'aire de covoiturage et au sud de la bretelle de sortie de l'autoroute A 150.

UN SITE ÉCLAIRÉ ET PAYSAGÉ

L'aire sera éclairée et équipée de 2 demi-portiques d'entrée limitant l'accès aux véhicules légers. La voie interne à sens unique facilitera les manœuvres de stationnement.

Afin d'offrir un environnement agréable à tous ses usagers, cet espace dédié au covoiturage sera agrémenté d'espaces verts et de plantations.

UN AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DANS L'ENVIRONNEMENT

Les eaux pluviales de l'aire de covoiturage seront collectées dans les noues enherbées, puis conduites vers un bassin de traitement pour y être épurées avant de s'écouler vers le grand fossé recevant les eaux de ruissellement du bassin versant.

La Communauté de communes de Caux-Austreberthe se chargera du nettoyage de l'aire de covoiturage, de l'entretien des espaces verts, du réseau d'assainissement et de l'éclairage public (dont la consommation électrique).